

Projet de loi portant des dispositions diverses - Intérieur - Police intégrée, n° [1644](#).

La finalité du présent projet de loi consiste, d'une part, à offrir une réponse à divers besoins policiers justifiés à différents niveaux (stratégique, opérationnel, statutaire, juridico-technique ...) et, d'autre part, à mettre en œuvre certaines parties de l'accord gouvernemental du 9 octobre 2014.

Le présent projet de loi vise, à côté de nombreuses réparations et éclaircissements juridico-techniques, à répondre à des besoins opérationnels policiers, notamment:

- *mettre fin à l'incertitude qui existe quant à la possibilité, pour les agents de police, d'effectuer eux-mêmes les fouilles de personnes, de bâtiments ou de moyens de transport dans le cadre de l'assistance aux fonctionnaires de police;*
- *prolonger certains délais afin de pouvoir exécuter les adaptations prévues dans la Banque de données Nationale Générale (BNG).*

En outre, ce présent projet de loi prévoit un processus de recrutement plus fin pour les futurs membres du personnel de la police intégrée, avec une attention spécifique sur les facteurs de risque, et ce dans le contexte actuel de la lutte contre le radicalisme et le terrorisme.

Ensuite, certaines dispositions donnent suite aux engagements de l'autorité, tels que fixés dans l'accord sectoriel de 2014, en particulier l'octroi de la compétence d'OPJ/APR à certains inspecteurs de police, ce qui va fortement stimuler l'opérationnalité dans le domaine judiciaire et augmenter la flexibilité en matière d'engagement du personnel.

De plus, la possibilité est offerte à la police locale de procéder à une défusion jusqu'au 1er janvier 2017, pour autant que cela apporte une plus-value opérationnelle et organisationnelle et que cela cadre dans une opération globale de fusion, ce qui est cohérent avec les objectifs en la matière de l'accord gouvernemental.

Certaines dispositions ont comme principal objectif de ne pas compromettre une information ou une instruction judiciaire en cours dans le cadre des procédures d'appel relatives aux habilitations, attestations ou avis de sécurité.

Enfin, une disposition est prise, conformément à l'accord gouvernemental, afin de pouvoir réaliser le transfert des assistants de protection de la Sûreté de l'État (close protection) vers la police fédérale et ce sur le plan tant statutaire, fonctionnel, organisationnel que logistique et budgétaire.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1644 est adopté par 80 voix contre 20 et 30 abstentions

Vote nominatif : 021

Oui	080
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Claerhout Sarah, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Peel Valerie, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	020
-----	-----

Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Devin Laurent, Hedeboom Raoul, Kir Emir, Laouej Ahmed, Lalieux Karine, Massin Eric, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pirlot Sébastien, Senesael Daniel, Thiébaud Eric, Van Hees Marco, Winckel Fabienne

Abstentions	030
-------------	-----

Bonte Hans, Brotcorne Christian, Calvo Kristof, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cheron Marcel, Dallemagne Georges, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delpérée Francis, De Vriendt Wouter, Dispa Benoît, Fonck Catherine, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Hellings Benoit, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Lutgen Benoît, Maingain Olivier, Matz Vanessa, Pehlivan Fatma, Poncelet Isabelle, Temmerman Karin, Top Alain, Vanden Burre Gilles, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Vanheste Ann, Vanvelthoven Peter